



Le mot du Maire

La période estivale est arrivée. Il s'agit d'une période de repos bien méritée pour la plupart d'entre nous. J'ai encore des plaintes en Mairie pour des incivilités : bruit de voisinage, ordures sur la voie publique, crottes de chiens, véhicules en stationnement gênant... Rappelons-nous cette phrase, inscrite dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen en 1789 : « Ma liberté s'arrête où commence celle d'autrui » afin que chacun puisse vivre en bonne entente.

Cela fait maintenant trois ans que vous nous avez fait confiance pour diriger la commune. Les engagements de campagne sont tenus. Je tiens à remercier l'équipe municipale qui m'entoure, pour son travail et son investissement au quotidien. Animés par la passion, celle qui nous a guidé durant ces trois années, pour notre village, pour tous les Saint Hilaïrois, sans distinction. Les réalisations et actions ont été nombreuses depuis trois ans : beaucoup de projets communaux et intercommunaux sont en préparation : maison de santé, EHPAD, travaux d'aménagement du Lauquet, création du pôle commercial et culturel, redéfinition des lieux après démolition.... A la rentrée prochaine, des réunions publiques auront lieu sur la commune afin de définir collectivement les projets pour le Saint Hilaire de demain.

Enfin j'adresse mes sincères remerciements aux agents des écoles, de l'abbaye, du secrétariat et des services techniques qui œuvrent chaque jour afin de remplir leur mission et sur qui nous pouvons compter au quotidien.

A l'approche de la fête locale organisée par le comité des fêtes, ne boudons pas notre plaisir et soyons nombreux à nous retrouver pour

fêter ensemble, le bonheur d'être en bonne santé, en profitant de notre beau village où il fait bon vivre.

En attendant, je vous souhaite un bel été et une bonne lecture à tous.

Cérémonie du 8 mai

La cérémonie commémorative du 8 mai s'est déroulée avec la participation des enfants de l'école de Saint-Hilaire. La municipalité remercie les représentants de parents d'élèves qui ont œuvré à la préparation de cet événement orchestré par Mme Larruy, directrice de l'école. Les enfants ont effectué une lecture à plusieurs voix du poème de Paul Eluard « Liberté », avant d'entonner le chant des Partisans et la Marseillaise. C'est une satisfaction de constater que la transmission du devoir de mémoire se perpétue avec une assistance de plus en plus nombreuse.



Cette cérémonie a été clôturée par un repas convivial organisé avec brio par le Comité des Fêtes avec au menu un sanglier offert par l'ACCA de Saint-Hilaire.



Directeur de la publication : Jean Louis Carbonnel
Coordonnateurs de rédaction : Christelle Burlan, Jacinthe Jean, Denis Adivèze, Fabien Masjuan, Pascal Lazaro.
Rédacteurs : Martine Fernandez, Katia Renaud

STOP aux incivilités !

TOUS LES JOURS, NOUS CONSTATONS DES ACTES D'INCIVISME : DÉPÔTS SAUVAGES DE DÉCHETS, STATIONNEMENT GÊNANT, VITESSE EXCESSIVE, DÉJECTIONS CANINES...



La propreté c'est le B.A.B.A : afin de maintenir le village propre, une équipe de trois agents communaux œuvrent au quotidien pour ramasser les déchets laissés par les passants. Vous êtes propriétaire d'un chien ? C'est à vous de ramasser les déjections canines de votre animal ! Ayez les bons réflexes pour un village plus propre.

Abandonner ses déchets est un délit. Saint Hilaire s'est engagé dans une lutte sans relâche contre les dépôts sauvages. Ces déchets enlaidissent nos rues et ont des

conséquences sanitaires néfastes à court et long terme (rats, maladies, pollution). Il est strictement interdit de déposer, abandonner, jeter ou déverser ses déchets sur la voie publique. Bien se garer, c'est du civisme ! Le stationnement est interdit sur les trottoirs. Il représente un danger pour le déplacement des piétons, des personnes à mobilité réduite et gêne également la circulation. Vivre ensemble, c'est aussi respecter son voisin chaque propriétaire et locataire est tenu de respecter quelques obligations sur sa propriété et aux abords, notamment celles d'entretenir les abords de l'habitation, afin de permettre aux piétons de circuler en toute facilité sur les trottoirs : taille des haies, élagage des arbres et arbustes... Lutter contre l'incivilité des automobilistes le non-respect de la signalisation routière est un fait. Un accroissement des contrôles ainsi que des aménagements sont prévus afin de lutter contre la vitesse excessive.

Fourrière automobile

Une mise en fourrière d'un véhicule résulte d'infraction au Code de la route (notamment aux règles de stationnement). La mise en fourrière d'un véhicule consiste à déplacer celui-ci dans un garage clos sous surveillance, en vue d'y être retenu jusqu'à décision de l'autorité de police, aux frais du propriétaire du véhicule. La commune de Saint Hilaire a délégué l'exploitation d'une fourrière automobile. L'exploitation de cette fourrière est confiée à un délégataire (par affermage) pour une durée de 3 ans. Le délégataire opère avec son propre personnel et fera le nécessaire lors de relevés d'infractions sur la commune.



Fourrière animale

Le Maire est habilité à mettre fin à l'errance ou à la divagation des chiens et des chats à un double titre : au titre de son pouvoir de police générale qui l'autorise à intervenir pour assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique ; au titre de son pouvoir de police spéciale pour prendre toutes les dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats. Les chiens et chats errants qui seraient saisis sur le territoire d'une commune pourront être conduits à la fourrière animale intercommunale. La Communauté de Communes du Limouxin dont notre commune est membre et qui n'a pas la compétence dans ce domaine, propose une solution mutualisée pour la capture, le transport et le placement en fourrière de ces animaux errants : il s'agit de la constitution d'un groupement de commande pour bénéficier d'un service de fourrière animale agréé à un tarif négocié avec la Communauté de Communes du Limouxin.



Visite du Sous-Préfet

Un nouveau Sous-Préfet, Mr Eric Laffargue, est en poste depuis le lundi 20 février 2023. Dans les premiers jours qui ont suivi son arrivée, Mr le Maire et son équipe lui ont adressé un courrier pour l'inviter aux fins de le sensibiliser sur la situation de notre commune. Une rencontre a eu lieu en Mairie en date du 23 mai 2023. De façon non exhaustive, voici la liste des principaux points qui ont été abordés :

- la présentation de la situation lors de la crue de 2018 et de l'ensemble des problématiques qui nous impactent encore aujourd'hui.
- nous avons insisté sur la nécessité d'une redynamisation indispensable dans les domaines relatifs à l'économie, l'urbanisme, la santé pour créer l'attractivité nécessaire au maintien de l'école, et à la survie de la commune et des villages qui en dépendent.
- concernant l'E.H.P.A.D, Mr le Sous-Préfet a confirmé que le projet de reconstruction était acté et qu'il dépend uniquement des prérogatives de l'A.R.S. Conscient de l'importance capitale de ce projet, il s'est engagé à initier une réunion avec l'ensemble des partenaires, à laquelle nous serons associés, dans les meilleurs délais.

Mr le Sous-Préfet a écouté attentivement et avec bienveillance l'ensemble de nos doléances, il a bien compris les enjeux et l'urgence des dossiers qui lui ont été présentés. Il nous a assuré de son engagement à nous épauler afin de mener à bien tous les projets pour lesquels il a la compétence.

Dans un deuxième temps, le projet de la création de la place sous l'abbaye lui a été présenté sous ses différents aspects :

- la requalification d'une friche urbaine par la création d'un lieu de vie et d'échange social au centre de la commune.
- la revitalisation économique par l'implantation de commerces et les enjeux économiques que cela représente pour les villages alentours.
- les embellissements et la mise en valeur de notre cadre de vie par la valorisation de l'abbaye et de ses abords.

Mr le Sous-Préfet a manifesté un réel enthousiasme lors de la présentation de ce projet. Il a souligné la pertinence des enjeux et des engagements financiers qu'il a jugés proportionnés à la capacité d'investissement de la commune.



Nos agents municipaux à l'honneur

Petit focus sur des missions d'embellissement et de sécurisation de notre équipe technique.

La crise sanitaire a changé le regard de l'opinion sur la qualité du service public territorial. Si les services de l'Etat portent un nouveau regard sur les élus locaux, il convient de ne pas oublier l'engagement permanent de nos agents municipaux. Ils font votre quotidien à l'école, dans le village, sur les voies communales, à l'Abbaye, à la Mairie.





Inauguration de la déchèterie

Le mercredi 10 mai a eu lieu l'inauguration de la nouvelle déchèterie. Elle s'est déroulée en présence de Mr le Sous-préfet, Mme la Conseillère Départementale, du président de la Communauté des Communes du Limouxin, ainsi que des entreprises qui ont participé à la réalisation de la réhabilitation.

Les travaux réalisés avaient pour but une mise aux normes de sécurité des installations ainsi que la mise en place d'un système de vidéo-surveillance.

Rappel des horaires d'ouverture :

- *mardi, mercredi, vendredi et samedi de 8h15 à 12h00 et de 14h00 à 18h00*
- *jeudi matin de 8h15 à 12h00.*

Reprise des travaux

Après une lutte acharnée et une multitude de démarches depuis le mois de décembre 2022, nos efforts ont enfin payé : le câble électrique situé sur la « maison Juste » a enfin été déposé le vendredi 2 juin. A ce propos, des démarches sont en cours pour demander compensation à Enedis de l'impact de leur inertie sur le retard du chantier. En amont, un travail avait été mené de front par les élus et le secrétaire de Mairie auprès des entreprises afin de pouvoir reprendre les travaux sans perte de temps. C'est ainsi que l'entreprise Chauvet a pu procéder aux démolitions dès le 5 juin. Le chantier va donc pouvoir reprendre.



L'aménagement des abords de l'abbaye s'accélère

Ce mardi 4 juillet, un comité de pilotage se tenait en mairie afin de faire un point d'étape sur l'aménagement des abords de l'abbaye. Plusieurs financeurs étaient présents, représentés par Philippe Andrieu, Conseiller régional, Marie-Ange Larruy, Conseillère départementale. En préambule les architectes Quirot et le Cabinet APA faisaient état de l'avancée de l'opération. Les travaux de terrassement se poursuivent, la chappe et les fondations seront effectives avant le mois d'août prochain. Tous les lots ont été attribués et les entreprises retenues. Monsieur le Maire profitait pour remercier les collectivités partenaires et précisait que c'est un projet qui se déroule en trois phases financières bien réfléchies et calées sans bien évidemment endetter la commune. Une visite de terrain montrait toutes les perspectives à venir pour un tel projet, projet qui est d'envergure et qui permettra de faire rayonner Saint Hilaire et son territoire sur la région Occitanie et même au-delà des frontières nationales.



Quoi de neuf sous les arcades du cloître ?

2023 est résolument placé sous le signe de la nouveauté pour l'abbaye, qui a bénéficié de nombreux aménagements au cours des derniers mois.

C'est à travers un point d'accueil désormais plus spacieux et plus lumineux, que les visiteurs venus de tous horizons, accèdent à notre bénédictine. Côté boutique, la part belle a été faite cette année aux spécialités locales, parmi lesquelles limouxines : pébradous, nougats, confiseries, vins, blanquettes, biscuits, et autres délices sont à retrouver, en plus de petits souvenirs. Sitôt la porte poussée, c'est dans un sas entièrement rénové en Janvier que la visite débute, avec notamment un petit film pédagogique bilingue qui plonge directement le public dans l'univers monastique, et permet de mieux appréhender le fonctionnement d'un monastère.

Parmi les nouveaux lieux à découvrir, le cellier des moines. Situé à hauteur de l'ancienne école des filles, cet espace restauré en Février dernier propose une exposition permanente d'outils anciens. Cette dernière est issue d'un partenariat amical avec la commune de Caunes Minervois.

Très prochainement, une partie du jardin du presbytère va être ouverte et offrira un espace frais et ombragé, propice au repos et à la détente.

En plus de ces améliorations touristiques, le monument s'est engagé dans une démarche d'économies d'énergie ; preuve en est le déploiement progressif dans toutes les salles d'un système de LED ou détecteurs de présence automatiques.

La haute saison sera marquée par de nombreux rendez-vous dont l'exposition monumentale



« Chemins » organisée par les Amis de l'abbaye, concerts, visites commentées, chasse au trésor, balades vigneronnes, ou marché nocturne entre autres. Comme d'habitude, le programme des animations est consultable sur le site saint-hilaire-aude.fr et les réseaux sociaux.

Nous profitons par ailleurs de ces lignes pour rappeler que l'accès est libre et gratuit pour les résidents de Saint-Hilaire uniquement ; en tant que site touristique, l'abbaye met également à disposition des brochures d'information sur l'ensemble des activités à faire sur le département, n'hésitez pas à venir demander conseil ou vous renseigner auprès des agents. Enfin, l'équipe de l'abbaye souhaite vivement remercier les services techniques pour l'ensemble de ces réalisations !

L'abbaye est ouverte tous les jours en Juillet et Août de 10 h à 19 h.

Projet monument aux morts, parc, abords de l'école

Les travaux pour la réhabilitation du monument aux morts, du parc, des abords de l'école ont démarré. Cette lourde opération entre dans un projet global qui permettra de créer un arrêt de bus aux normes pour les usagers, d'assurer la sécurité sur cet espace de vie en réduisant fortement la vitesse et assurant ainsi la sécurité des piétons.

L'aspect paysager et architectural est également pris en considération puisque des espaces verts sont projetés, des places de parking matérialisées, un point de vue remarquable sur l'abbaye créé. La borne de recharge électrique présente sera déplacée. Cet aménagement permettra également de lutter contre le risque inondation avec des actions prévues dans le Lauquet : enrochements, batardeaux, plantation de saules... Enfin, cet aménagement prend en considération la sécurité de tous, piétons comme automobilistes. Le pont situé avenue de Carcassonne propriété du Département n'est pas aux normes. Les services du Département ont installé une écluse provisoire, à titre de test. Il s'agit d'une mesure d'expérimentation avant les modifications définitives qui seront apportées. Cette expérimentation sera poursuivie toute la saison estivale. Toujours soucieux de la mise en sécurité de tous, un plateau routier sera créé et permettra une nette modération de la vitesse en agglomération.



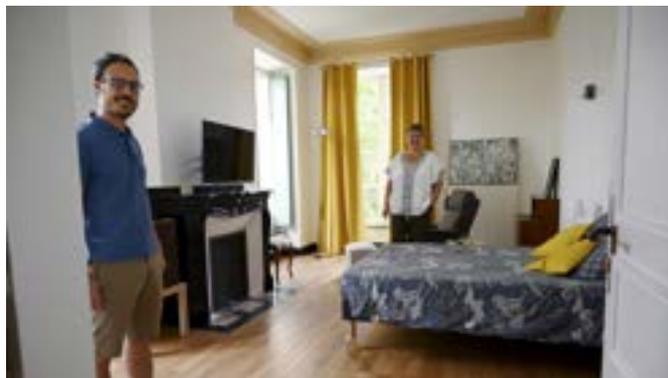
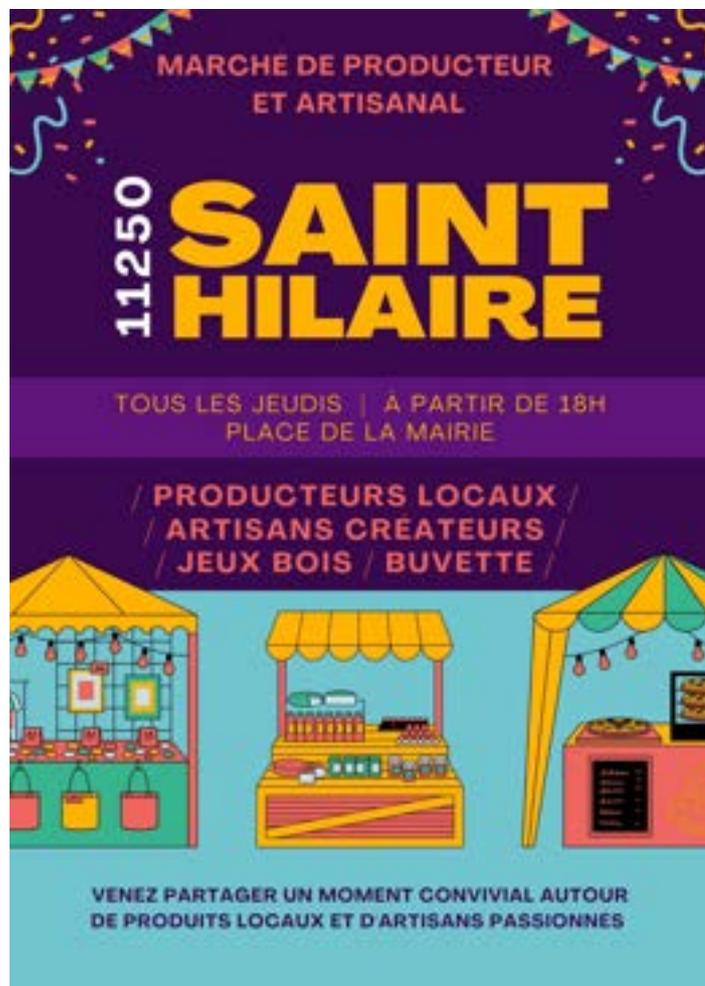
Réunion publique avec le SMMAR

Ce mardi 4 juillet se tenait une réunion publique d'informations sur le programme d'actions de prévention des inondations en lien avec le projet d'aménagement de reconstitution urbaine de la commune. Pour le SMMAR étaient présents Eric Menassi, président, Jean-Marie Aversenq, directeur, Jérôme Defroidmont, technicien. Pierre Bardiès, président du syndicat d'aménagement hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude. Le premier point consistait à expliquer les missions des syndicats avec un rappel du rôle de la ripisylve et des obligations des riverains. Le second point consistait à la présentation des actions de prévention des inondations menées par le SMAH dans la vallée du Lauquet dont la gestion de la ripisylve, l'aménagement des espaces de bon fonctionnement. Un zoom était réalisé sur les actions de prévention menées en traversée de Saint Hilaire dont la réouverture de l'arche du pont post 2018, le débroussaillage, le décompactage des atterrissements et des berges, le décaissement des berges. Un point était réalisé autour des aménagements urbains portés par la commune de Saint Hilaire, avec notamment la sécurisation des berges du parking du monument aux morts, l'aménagement d'un accès entre les deux rives en remplacement de l'ancienne passerelle, l'aménagement des berges du Lauquet. En dernier lieu le SMMAR faisait un point sur la réduction de la vulnérabilité et sur l'amélioration de la surveillance des hauteurs du Lauquet. La parole était donnée à la salle afin d'échanger et de comprendre tout ce qui est fait sur le Lauquet, et tout ce qui le sera dans les prochains mois. Un véritable moment de démocratie participative pour tous.



Un nouveau marché de producteurs sur la commune

Depuis fin juin à l'initiative des propriétaires maraîchers du jardin enchanté, se tient désormais un marché hebdomadaire de producteurs locaux. La salle plein air près du foyer accueille de nombreux producteurs et créateurs. Une quinzaine de marchands sont régulièrement présents. Sur les étals on trouve les fruits et légumes de saison, du miel, de la boucherie charcuterie, des spécialités gourmandes, des jeux en bois Tous les jeudis dès 18h les habitants de Saint Hilaire et des villages voisins sont nombreux, cabas à la main. Ils s'arrêtent dans les allées pour discuter du temps ou de l'actualité. Plus que jamais, le marché est un temps de rencontre essentiel, ce petit marché plein de charme qui vient de naître remporte un franc succès, le village a repris goût à la vie. Partagez, parlez-en, aidez à faire vivre les producteurs et créateurs locaux tout en vous faisant plaisir avec de bons produits et de merveilleuses créations.



Le Clos Saint-Hilaire

Le Clos Saint-Hilaire connaît un franc succès. Il constitue un projet de vie personnalisé, à taille humaine et une étape nouvelle entre le domicile et l'EHPAD : 10 personnes âgées autonomes y partagent leur quotidien et sont aidées, chaque jour, par une maîtresse de maison. Une maison où règne la convivialité et la solidarité. Loin des résidences services proposées par les grands groupes, il est proposé aux résidents de vivre dans une ambiance familiale.



La Mairie rappelle à la population, que la publication d'un avis de décès n'est pas une démarche obligatoire, cela tient au respect de la vie privée de la personne et de sa famille. De ce fait, la diffusion du décès repose sur la volonté du défunt ou de ses ayants droit. Par conséquent, la mairie ne diffuse plus les décès sur son bulletin municipal, par affichage... excepté avec l'accord de la famille du défunt.

Une réunion publique s'est tenue avec le SMMAR le 4 juillet 2023. Il a été évoqué les travaux d'élargissement du lit de la rivière dans la traversée du village. Ils seront réalisés pour optimiser l'écoulement des eaux en cas de crue et donc renforcer la sécurité des riverains.

Il est à déplorer le refus de deux propriétaires qui n'ont pas été sensibles à ces arguments et refusent de vendre leurs parcelles.

Kit sécheresse SMMAR



La sécheresse est un enjeu majeur sur notre bassin versant de l'Aude.

Face à cette situation de crise, il est important de veiller à économiser l'eau dans tous ses usages au quotidien aussi bien à la maison qu'en entreprise.

Pour cela, des actions globales ont été mises en place par le SMMAR EPTB Aude dans le cadre de ses missions de gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Parmi celles-ci, on peut citer la mise en place d'un PGRE : plan de gestion de la ressource en eau, la sensibilisation du grand public aux gestes économes en eau, ... Ainsi a été développé un kit de communication autour de ce sujet pour expliquer la situation de sécheresse et motiver les citoyens à passer à l'action : réduire leur consommation d'eau par différents gestes simples à adopter et ainsi contribuer à préserver la ressource en eau tout en réalisant des économies significatives.

Nous mettons ce kit à votre disposition, en version numérique et imprimée, sur demande pour certains outils, dans la limite des stocks disponibles. Pour cela, veuillez consulter le listing ci-joint :
<https://drive.google.com/drive/folders/1qdTJDRGfCU38y4UmjioDg4KPN7gY04GW?usp=sharing>

ÉCONOMISONS L'EAU
ADOPTONS LES BONS COMPORTEMENTS



Les principales causes de la sécheresse sur notre territoire sont multiples. Tout d'abord, le dérèglement climatique est l'un des facteurs qui contribuent à la sécheresse en modifiant les régimes de précipitations. Ensuite, l'urbanisation et l'agriculture/industrie participent également à la réduction des réserves d'eau. Enfin, la croissance de la population et l'augmentation de la demande en eau sont des facteurs qui accentuent le stress hydrique.

Les conséquences de la sécheresse sont nombreuses et graves. La diminution des réserves d'eau a des impacts sur l'environnement et la santé humaine. Les cours d'eau et les nappes phréatiques sont affectés, ce qui peut entraîner une diminution de la biodiversité aquatique. Les sols sont également affectés par la sécheresse.

Enfin, la sécheresse peut également avoir des conséquences sur la santé humaine, en particulier sur les personnes les plus vulnérables.



Les travaux actuels, suite aux inondations de 2018, font apparaître que de nombreux lieux n'ont pas de noms. Donner un nom à un bâtiment, une salle, une rue, c'est établir une identité à quelque chose d'impersonnel. C'est une manière de le définir par ses attributs, son histoire et de le différencier des autres. Par son nom il devient un lieu unique et précis dans l'esprit de tous. Nous souhaitons faire une première série de désignations suivant différents axes : des personnalités nationales ou internationales (stade Wéndeleine Renard), des personnalités locales (stade Pierre Authier), en lien avec la culture locale, occitane (stade du Lauquet, stade les escoliers), imaginaire, poétique, humoristique (pré des pieds carrés), ... Faites vos propositions en justifiant votre choix en quelques lignes et déposer vos réponses au secrétariat de la Mairie. **Ne seront retenues que les propositions sans vulgarité.**

Nom générique actuel : nouvelle place

Descriptif : nouvelle place au pied de l'abbaye

Notre proposition :

Quelques lignes explicatives de votre choix :

Nom générique actuel : foyer + salle de pein air

Descriptif : grande salle fermée et grande salle ouverte à côté de la Mairie

Notre proposition :

Quelques lignes explicatives de votre choix :

Nom générique actuel : jardin du béal

Descriptif : espace vert face à la Mairie

Notre proposition :

Quelques lignes explicatives de votre choix :

Nom générique actuel : stade

Descriptif : stade municipal et annexes à l'entrée du village

Notre proposition :

Quelques lignes explicatives de votre choix :

Nom générique actuel : club house

Descriptif : salle fermée et équipée à côté du stade

Notre proposition :

Quelques lignes explicatives de votre choix :

Nom générique actuel : école élémentaire

Descriptif : école

Notre proposition :

Quelques lignes explicatives de votre choix :

Nom générique actuel : la bibliothèque

Descriptif : bibliothèque dans la maison des associations

Notre proposition :

Quelques lignes explicatives de votre choix :